



Je choisis des produits écotabellés



J'utilise un cabas



Je fais du compost



J'utilise des piles rechargeables



Je choisis de la vaisselle réutilisable



J'utilise des éco-recharges



Je donne ou je vends ce qui est en bon état et ne me sert plus



Je mets un «STOP PUB»



Je limite les emballages

GUIDE DES ÉCO-GESTES DANS L'HABITAT

Agissons ensemble au quotidien



Trouvez les meilleures solutions avec l'aide des conseillers des Espaces Info Énergie.



Pour des conseils neutres, gratuits et pratiques sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces Info Énergie, un réseau de spécialistes à votre service.

Un seul numéro en Corse : 0 811 560 971 (prix d'un appel local)

www.infoenergie-corse.com

INTRODUCTION

Ce Guide des éco-gestes dans l'habitat a pour objectif de permettre à chacun d'adopter un comportement responsable et respectueux de l'environnement au quotidien. L'ambition de cette démarche repose sur la prise en compte des impacts liés à l'habitat au sens large sur le plan économique et environnemental. Recueil de propositions concrètes, d'astuces faciles à mettre en place, cet outil pédagogique se veut pratique et adaptable à tous types d'habitat. Une démarche 360° pour modérer les dépenses d'argent et d'énergie, effectuer des choix plus responsables dans l'habitat.

SOMMAIRE

OPTIMISEZ VOTRE HABITAT, FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	4
1. Le chauffage	5
2. L'eau chaude	7
3. L'éclairage	8
4. Les équipements électriques	9
5. La construction et la rénovation	11
6. Le confort d'été	12
7. L'aération et la ventilation	12
RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, AGISSEZ POUR LA PLANÈTE	14
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES, CONSOMMEZ RESPONSABLE	18
VALORISEZ VOS DÉCHETS, DONNEZ LEUR UNE SECONDE VIE	20
POUR EN SAVOIR PLUS	23

OPTIMISEZ VOTRE HABITAT, FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



© ADEME / Atelier des giboulées

1. LE CHAUFFAGE

Dormir au frais : 16 ou 17°C suffisent pour bien dormir. Baisser la température la nuit est sain et économique.

Ne pas couvrir ses radiateurs : pour une meilleure efficacité de vos radiateurs, ne les couvrez pas : ils diffuseront mieux la chaleur.

Se protéger du froid : en hiver, fermez vos volets la nuit et le matin avant de partir de chez vous pour faire des économies de chauffage.

Réguler son chauffage : installer une régulation et une programmation de votre chauffage vous permettra de gagner en confort en réduisant de 10 à 25 % la consommation d'énergie.

Baisser le chauffage en cas d'absence : c'est une évidence pour les absences prolongées mais on peut aussi y penser le matin, avant de partir de chez soi.

Demander le comptage individuel de la chaleur : dans un immeuble ancien chauffé collectivement, si les conditions sont réunies, vous pouvez demander le comptage individuel de la chaleur.



Installer une ventouse : profitez du changement de votre chaudière pour faire installer une ventouse : ce dispositif permet de réduire de 4 à 5 % la consommation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Connaissez-vous les postes les plus consommateurs dans votre habitat ?

C'est le chauffage et l'eau chaude pour 74 %.

Des solutions existent pour réduire votre consommation.

Changer sa chaudière : si votre chaudière est ancienne, profitez de l'été pour vous renseigner sur les chaudières performantes et les possibilités de changement de votre installation.

ASTUCE !

Fermer les volets et les rideaux dans la chambre, c'est +1°C.

Positionner sa chaudière en mode été :

même radiateurs éteints, votre chaudière laissée en mode "hiver" continue à chauffer l'eau du circuit. Pour satisfaire uniquement vos besoins en eau chaude, pensez à la régler en mode "été".

Entretien sa chaudière :

avec un contrat d'entretien, vous prolongez la durée de vie de votre chaudière. C'est aussi jusqu'à 5 fois moins de pannes et 12 % de combustible économisé.

Isoler ses canalisations :

pour éviter les pertes de chaleur entre la chaudière et la distribution, faites isoler vos canalisations d'eau chaude et de chauffage. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt afin de réduire vos factures.

Bien choisir son mode de chauffage :

les beaux jours reviennent, c'est le moment idéal pour repenser son système de chauffage. Des solutions performantes existent pour réduire sa facture tout en protégeant l'environnement.

Cheminée à foyer fermé, insert, chaudière moderne, poêle... Le bois offre un vaste choix pour chauffer son intérieur.

Faire ramoner sa cheminée :

c'est l'assurance d'une efficacité de fonctionnement, essentielle pour votre sécurité et c'est obligatoire deux fois par an. Profitez de l'été pour le faire faire.



Faire installer un insert :

plus efficace qu'un foyer ouvert, un insert vous permettra de chauffer une partie de votre maison plus confortablement.

Chauffer au bois à l'intersaison :

si vous disposez d'une cheminée, vous pouvez vous chauffer ponctuellement avec cette énergie : c'est souvent suffisant durant les intersaisons.

Brûler du bois de qualité :

pour vos appareils de chauffage au bois, prenez du bois bien sec et non traité, c'est moins d'encrassement et de pollution pour une meilleure efficacité.

Changer d'énergie en passant au renouvelable :

tout un panel de solutions s'offre à vous : chauffage au bois, chauffe-eau, chauffage solaire, pompe à chaleur... c'est le moment de changer d'énergie !

2. L'EAU CHAUDE

Économiser l'eau chaude :

un robinet mitigeur économise 10 % d'eau par rapport à un robinet classique. Avec un robinet thermostatique, c'est jusqu'à 30 % d'économies.

Installer des mousseurs sur ses robinets :

ils permettent de réduire le débit d'eau. Vous limiterez ainsi votre consommation en conservant la même sensation de confort.

Régler le chauffe-eau :

pour éviter le développement de bactéries sans consommer trop d'énergie, régler la température de votre ballon entre 55 et 60°C.

Installer une pomme de douche économique :

pour consommer moins d'eau chaude lors de votre douche, il est conseillé d'installer une pomme de douche qui réduit le débit d'eau.

Éviter les fuites d'eau :

- une fuite goutte à goutte peut représenter jusqu'à 35 000 litres d'eau par an.
- un robinet : jusqu'à 120 litres d'eau par jour
- une chasse d'eau : 600 litres d'eau par jour

Limitier les pertes d'eau chaude :

installez votre production d'eau chaude au plus près possible des lieux de consommation : c'est moins d'eau et de chaleur perdues.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si une douche consomme en moyenne entre 25 et 100 litres d'eau, un bain consomme quant à lui en moyenne 250 litres d'eau.



Chauffer son eau avec le soleil :

les chauffe-eau solaires individuels sont des systèmes robustes et fiables qui demandent peu d'entretien. L'installation d'un chauffe-eau solaire individuel peut diviser votre facture d'eau chaude par 2, voire par 3 en Corse.

Entretien son système d'eau chaude :

vos appareils de production d'eau chaude sanitaire peuvent s'entartrer et diminuer d'efficacité : faites les entretenir régulièrement.

ASTUCE !

Ne pas ouvrir le robinet d'eau à fond et le fermer pendant le lavage.

3. L'ÉCLAIRAGE

Consulter le nouvel étiquetage des lampes : un nouvel étiquetage des lampes vous donne des informations pour bien choisir : la température de couleur (le rouge correspondant aux teintes chaudes et le bleu aux teintes froides), le temps d'allumage, le nombre de cycles d'allumage... Par ailleurs, les ampoules basse consommation sont recyclables à 93 %. Parce qu'elles contiennent des produits dangereux, ne les jetez jamais à la poubelle : rapportez-les en magasin ou dans une déchèterie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ampoules basse consommation utilisent 4 à 5 fois moins d'énergie et durent 6 à 10 fois plus longtemps que les lampes classiques et les halogènes.

En 2009, grâce au changement d'heure, 440 GWh ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation pour l'éclairage de 800 000 ménages.

ASTUCE !

Une ampoule bien dépoussiérée offre 40 % d'éclairage supplémentaire.

4. LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Débrancher le chargeur de batterie une fois son portable rechargé : dès qu'il est branché, le chargeur tire sur l'électricité, même quand la charge est affichée comme terminée ou quand il n'y a pas de téléphone au bout. Si le chargeur est chaud, c'est qu'il consomme de l'électricité.

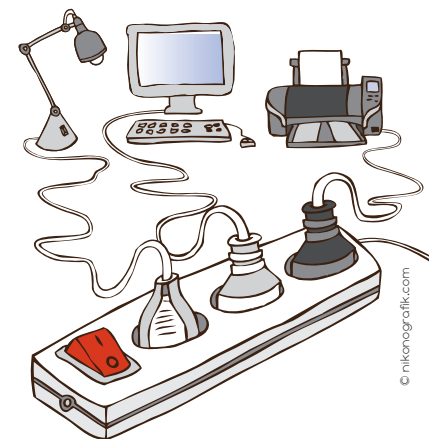
Couper les veilles de sa télé et de son ordinateur quand ils ne servent pas : un écran consomme en veille, en l'espace de 18 heures, autant d'électricité que s'il restait allumé pendant 6 heures, soit jusqu'à 70% de sa consommation totale en électricité.



ASTUCE !

Brancher les appareils qui fonctionnent ensemble sur une multiprise avec interrupteur : son ordinateur, son imprimante et son scanner d'une part, son téléviseur et son lecteur DVD d'autre part.

Utiliser une multiprise avec interrupteur : un ordinateur éteint mais qui reste branché continue à consommer de l'électricité (environ 70 Wh/jour). Alors, débranchez plutôt le matériel après usage ou connectez-le sur une multiprise avec interrupteur.



Préférer les appareils branchés sur secteur : un appareil branché sur secteur évite l'utilisation de piles jetables, qui contiennent des produits dangereux et fournissent peu d'énergie par rapport à celle utilisée pour leur fabrication et leur transport.

Produire de l'électricité chez soi : le dispositif le plus courant est le solaire photovoltaïque. 25m² de modules peuvent produire, en un an, l'équivalent de la consommation d'une famille de 4 personnes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les loisirs audiovisuels et la bureautique sont aujourd'hui notre premier poste de consommation électrique : 34,5 %.
Pensez à éteindre vos équipements dès que vous ne vous en servez plus.

Éviter les piles pour les consoles de jeux : les consoles de jeux fonctionnant avec des piles nécessitent plus d'énergie que branchées sur une prise électrique.

Choisir son réfrigérateur, congélateur, lave-linge... d'une capacité adaptée à l'usage quotidien évite une surconsommation d'énergie générée par des appareils surdimensionnés.

Bien utiliser son réfrigérateur : pour ouvrir le réfrigérateur le moins longtemps possible et ainsi limiter le réchauffement de l'air à l'intérieur, il faut savoir à l'avance ce que l'on veut en sortir. 4 à 6 °C, c'est la température idéale pour conserver vos aliments sans consommer plus d'énergie qu'il n'en faut.

Bien entretenir son réfrigérateur et son congélateur : la grille à l'arrière de votre réfrigérateur doit être propre pour assurer un échange d'air suffisant. Nettoyez la régulièrement et vous optimiserez le fonctionnement de votre appareil.

Le givre du réfrigérateur se forme à partir de la vapeur d'eau. Couvrez les plats, les liquides et enveloppez les légumes : en évitant l'évaporation vous limitez la formation de givre.

Le dégivrage du congélateur permet d'économiser jusqu'à 30% de consommation d'électricité.

Optimiser le nettoyage de son four : profitez d'une fin de cuisson pour lancer le nettoyage de votre four par pyrolyse. C'est un système très gourmand en énergie.

Faire fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle lorsque la machine est remplie et préférer un programme court ou économique car un cycle à 40° consomme 3 fois moins qu'un cycle à 90°. Sur les lave-vaisselle et les lave-linge, la touche "éco" permet d'économiser 25 % d'énergie ainsi que de l'eau. Un programme "pleine charge" est moins consommateur que deux lavages "demie charge". Un sèche-linge peut consommer 500 kWh par an, soit 15% de votre consommation annuelle. Mieux vaut donc laisser le linge sécher à l'air libre. En faisant fonctionner votre lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau la nuit, vous limitez la demande d'électricité en heure de pointe et donc l'allumage de centrales thermiques.

Bien utiliser son fer à repasser et sa centrale vapeur : les fers à repasser et les centrales à vapeur sont très consommateurs d'énergie. Veillez à ne pas les laisser allumés si vous arrêtez le repassage.

5. LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION

Construire une maison économe : une maison qui consomme peu d'énergie en hiver et bien protégée de la chaleur en été, c'est possible. Pensez-y dès le début de votre projet de construction.

Les maisons basse consommation sont conçues pour minimiser tous les besoins énergétiques : chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation...

Evaluer son logement avec le DPE : faites réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour évaluer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de votre habitation.

Rénover son habitat sans se tromper : sachez qu'une réglementation fixe les performances des matériaux d'isolation, des équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de ventilation et de climatisation.

Isoler son ballon d'eau chaude : l'isolation du ballon et des canalisations permet d'éviter jusqu'à 500 kWh de pertes par an et de lutter contre l'humidité.

Installer des fenêtres à double vitrage : en remplacement des fenêtres anciennes, des fenêtres à double vitrage améliorent le confort thermique, acoustique et vous permet de faire baisser votre facture de chauffage.



Bien isoler son logement : empêcher la chaleur de s'échapper est la meilleure solution pour chauffer moins et donc consommer moins d'énergie.

Pour bien choisir votre isolant murs et toit, vérifiez la résistance thermique (+ R est grand, + le matériau est isolant) et, pour les fenêtres, le coefficient de transmission thermique (+ U est faible, meilleure sera l'isolation).

Contrôlez toit et murs de votre habitat et intervenez rapidement sur les défauts d'étanchéité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une maison labellisée BBC-Effinergie consomme jusqu'à 7 fois moins en chauffage qu'une maison classique.

ASTUCE !

L'isolation : c'est la première amélioration à apporter pour réduire sa facture d'énergie.

6. LE CONFORT D'ÉTÉ

Faire circuler l'air : pour un meilleur confort pendant les fortes chaleurs, faites circuler l'air dans le logement quand la température extérieure est inférieure à celle du logement.

Utiliser la climatisation à bon escient : si vous disposez d'un climatiseur, mettez-le en route seulement si la température dépasse 26°C dans le logement, et en respectant une température intérieure raisonnable.

Privilégier la véranda : bien conçue, une véranda peut diminuer vos besoins de chauffage. Prévoyez toiture opaque, volet protecteur et ventilation pour l'été.

Se protéger du soleil : pour préserver la fraîcheur de votre logement, dès que le soleil éclaire les fenêtres, baissez les stores ou fermez les volets.

Rafrâchir son habitat la nuit : profitez de l'air frais de la nuit en ouvrant vos fenêtres et en créant des courants d'air. Vous pourrez ainsi faire baisser rapidement la température de votre logement.

Planter des arbres : plantez des arbres à feuilles caduques au sud et à l'ouest de votre maison. Ils feront de l'ombre en été et laisseront passer les rayons du soleil bien agréables en hiver.

7. L'AÉRATION ET LA VENTILATION

Aération et ventilation,

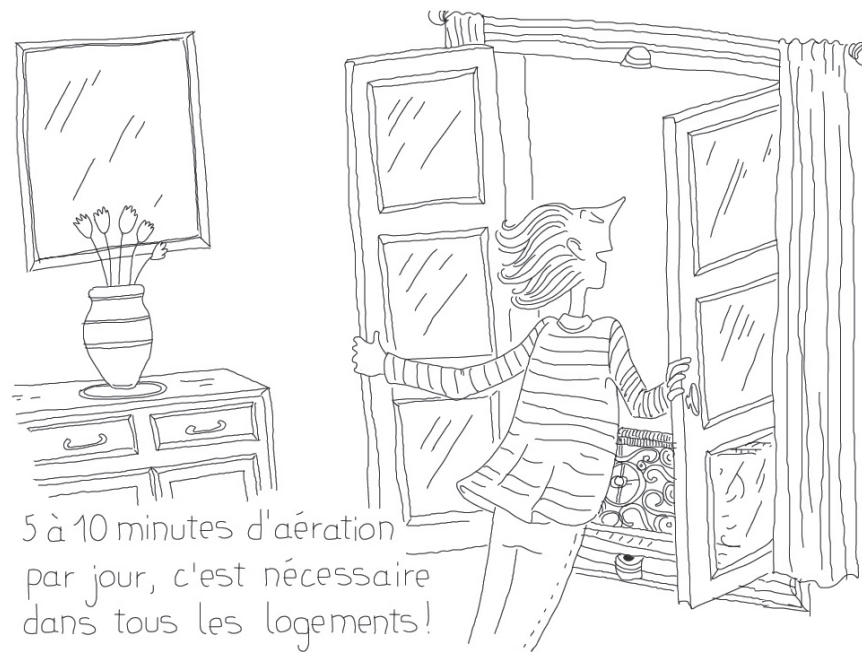
Ne perturbez pas les circulations :

- Veillez à ce qu'il y ait toujours sous vos portes de communication un espace d'environ 2 cm pour permettre à l'air de circuler.
- Ne bouchez jamais une entrée d'air ou une bouche d'extraction.
- Ne pas éteindre la VMC, elle est conçue pour fonctionner en permanence. Mais sa vitesse est modulable.

Penser à aérer son logement :

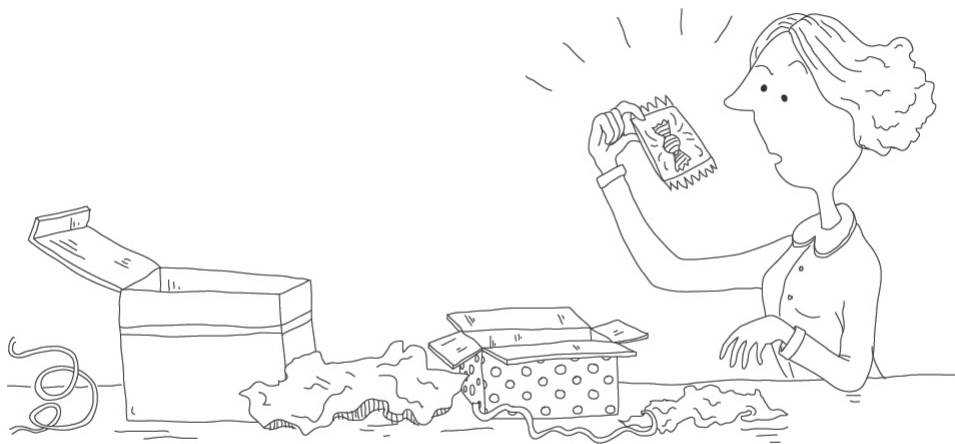
trop souvent négligée, une bonne ventilation de l'habitat est pourtant essentielle pour vivre dans une maison saine. On peut assurer une bonne ventilation sans gaspiller trop de chaleur en ouvrant les fenêtres, radiateurs fermés, pendant 5 à 10 minutes par jour.

Installer une VMC : vous rénovez votre habitat ? N'oubliez pas la ventilation mécanique contrôlée (VMC). Vous gagnerez en confort, en qualité de l'air et économiserez de l'énergie.



5 à 10 minutes d'aération par jour, c'est nécessaire dans tous les logements!

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, AGISSEZ POUR LA PLANÈTE



L'emballage sert parfois à mettre en valeur un produit, mais est-ce toujours utile ?

© ADEME/Atelier des giboulées

Éviter les produits jetables à usage

unique : il existe de plus en plus de produits à usage unique (lingettes, piles...) qui alourdissent nos poubelles et sont rarement recyclables. Réservez-les à des situations particulières (voyages, sorties...) et préférez des produits réutilisables, rechargeables et durables au quotidien.

Préférez par exemple l'éponge et la serpillère à la lingette de nettoyage ménager qui génère 3 à 6 fois plus de déchets.



Pensez à prendre un cabas pour vos courses : encore 98 sacs de caisse en plastique sont distribués par seconde en France et ne sont utilisés que 20 secondes en moyenne.



Pour les fêtes, au bureau, lors des repas à l'extérieur, évitez les gobelets en plastique et préparez un panier avec de la vaisselle, des boîtes, des gourdes et de la vaisselle réutilisables plutôt que jetables. C'est aussi agréable et ça produit moins de déchets.

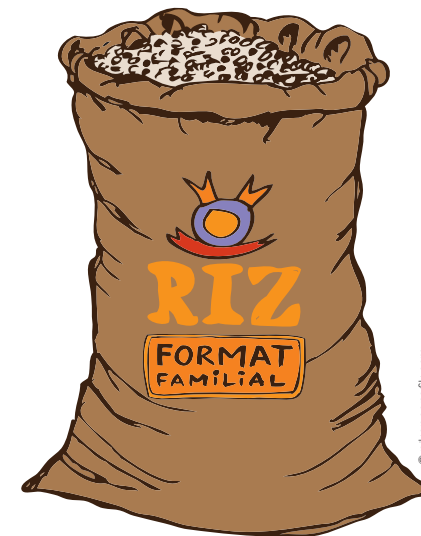
Préférez des produits réutilisables.



Préférez des produits réutilisables.

Éviter les emballages

superflus : en France, 90 milliards d'emballages sont jetés chaque année, soit 25 % du poids de votre poubelle ! Choisissez plutôt des produits concentrés, au détail, en vrac, ou encore des éco-recharges...



© nikonagrofik.com

Éviter les "mini-produits" :

les produits en doses individuelles sont très consommateurs d'emballages. N'en abusez pas : réservez-les à des usages ponctuels, comme les voyages par exemple.

Acheter des produits en vrac :

en choisissant la juste quantité et un simple sac réutilisable en papier ou en plastique comme emballage, on évite le gaspillage de nourriture et le suremballage comme les barquettes.

Préférer les gros conditionnements :

pour les aliments qui se conservent longtemps, comme le riz par exemple, choisissez les gros conditionnements, moins producteurs de déchets que plusieurs paquets plus petits.

ASTUCE !

Laissez place à votre imagination et votre créativité, réutilisez vos déchets pour leur donner une autre utilité. Des boîtes de conserves repeintes pourront devenir de jolis pots de fleurs.

Faire sa liste de courses : préparez vos courses en listant ce que vous devez acheter en produits frais en fonction de ce qu'il vous reste. Vous éviterez ainsi d'acheter trop et de devoir jeter.

Limiter ses impressions papier :

en limitant ses impressions, on peut réduire ses déchets de 6 kg par personne et par an. Pensez-y au travail et à la maison.



Limiter les publicités : chaque famille reçoit en moyenne 35 kg de documents publicitaires par an... qui ne sont généralement pas lus !

Pour ne plus en recevoir, c'est facile, indiquez sur la boîte aux lettres "pas de publicité".

Penser "réutilisation" à l'occasion d'un ménage de printemps :

vous souhaitez ranger et vider votre cave ou votre grenier ? Certains objets peuvent sûrement être donnés ou vendus en brocante par exemple.



Acheter des éco-recharges : remplir ses bidons de lessive, de savon avec des éco-recharges permet de diminuer

la quantité d'emballages produits.

Recharger les produits rechargeables :

des accumulateurs (piles rechargeables) aux bidons de lessive, des stylos aux savons liquides, pensez à recharger les produits qui peuvent l'être.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, chaque habitant produit environ 400 kilos de déchets par an.

Vendre au lieu de jeter : ne jetez pas tout : meubles, jouets, vêtements, sacs, vélos, etc... peuvent être revendus s'ils sont en bon état.

Acheter du matériel réparable :

le matériel électronique peut être réparé. Pensez-y lors de vos achats et lors d'une panne : en réparant, vous réduisez vos déchets.



Composter ses déchets :

à l'occasion du printemps et des premiers entretiens de votre jardin, commencez à faire du compost. Vous pourrez

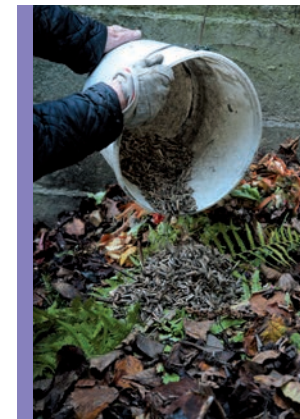
ainsi réduire votre poubelle de 40 kg par personne et par an. Comment faire un compost ? Consultez notre guide : www.ademe.fr

Ne rien jeter dans la nature : jetez l'ensemble de vos déchets (mégots, chewin-gums...) dans les poubelles et non dans la nature (mer, plage, forêt, montagne...) ou en ville.

En bateau : ne jetez rien par-dessus bord, assurez-vous que rien ne peut s'envoler, évitez les produits d'entretien agressifs et ne vidangez jamais les eaux usées en mer. Utilisez les installations des ports.



© ADEME/Atelier des giboulées



ADOPTER LES BONS RÉFLEXES, CONSOMMEZ RESPONSABLE



Privilégier les éco-produits : tous vos achats ont des impacts sur l'environnement. Pour les diminuer, privilégiez les éco-produits.

Aujourd'hui, vous en trouvez presque partout et les reconnaissez très facilement grâce à la marque 'AB'. Produits sans pesticides, ils sont bons pour la santé et l'environnement.

Repérer les éco-labels : lors de vos achats, repérez les produits portant un éco-label officiel : cela signifie qu'ils répondent à des critères environnementaux précis.



Si vous installez du parquet en bois, pour réduire votre impact sur l'environnement, vérifiez qu'il est labellisé (écolabel, FSC, PEFC...).

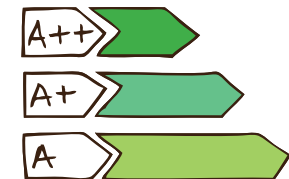
FLAMME verte **Chauffer au bois avec "Flamme Verte" :** les appareils de chauffage au bois labellisés "Flamme verte" respectent des performances énergétiques et environnementales exigeantes. C'est un bon indicateur pour faire votre choix.

A **Bien choisir son climatiseur :** si l'installation d'un climatiseur est nécessaire chez vous, pensez à l'étiquette énergie : choisissez du matériel "classe A" et adapté à vos besoins.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un fruit importé hors saison consomme 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit de saison produit localement.

Choisir le niveau de performance : vous souhaitez acquérir un réfrigérateur, une machine à laver, un lave-vaisselle ? Comparez leurs performances et optez pour des appareils de classe A, A+ et A++ très économes en énergie.

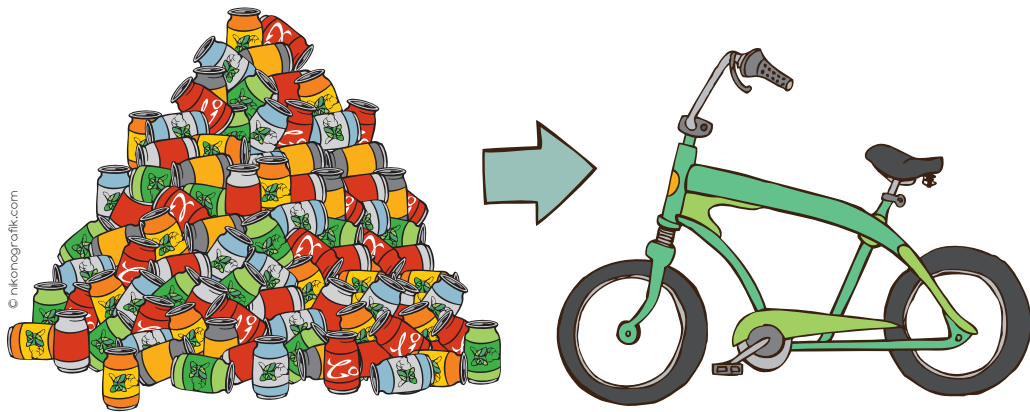


Respecter les doses des produits ménagers : si vous utilisez des produits concentrés (lessives, nettoyants ménagers, shampoings...), veillez à changer vos habitudes et à diminuer les doses comme l'indique le mode d'emploi.

ASTUCE !

L'achat de produits dans des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) vous permettra de consommer bio, local et de saison grâce aux producteurs de votre région.

VALORISEZ VOS DÉCHETS, DONNEZ LEUR UNE SECONDE VIE



Penser au recyclage dès l'achat :

lorsque vous faites vos courses, vous pouvez choisir certains produits en fonction de leur emballage : préférez ceux qui sont recyclables.



Les produits ou emballages marqués du logo "anneau de Moebius" sont recyclables.

Trier ses déchets :

un déchet bien trié peut être recyclé ou permettre de libérer de l'énergie.

Résidus de produits de bricolage, piles, électroménagers hors d'usage, lampes basse consommation, huile de vidange, batteries... doivent être triés. La déchèterie les récupérera.

Bien jeter son sapin de Noël :

apportez-le à la déchèterie (déchets verts et organiques). Sachez aussi que certaines communes proposent des solutions pour les récupérer. Votre sapin sera ensuite valorisé.

Ne pas jeter ses piles à la poubelle :

seulement 30 % du milliard de piles vendues chaque année en France sont collectés pour être recyclés. Rapportez vos piles usagées dans un des 40 000 points de collecte : magasins, déchèteries, entreprises.

Bien jeter ses lampes basse consommation :

les LBC ne doivent pas être jetées à la poubelle. En magasin, déposez-les dans les bacs de collecte ou apportez-les en déchèterie. L'éco-organisme Recylum se chargera de leur élimination.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos poubelles classiques contiennent encore jusqu'à 100 kg/habitant/an de déchets potentiellement recyclables : papiers, cartons, plastiques, métaux et surtout verre.

2 bouteilles en plastique valorisées
= 1 écharpe

670 canettes valorisées
= 1 vélo



Rapporter ses déchets électriques et électroniques :

lors de l'achat d'un nouvel équipement électrique ou électronique, le distributeur est tenu de vous reprendre l'équipement usagé. C'est la règle du "un pour un".

Vous pouvez également revaloriser vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) au sein de différents lieux de collecte (réseaux solidaires, magasins, déchèteries).

Rapporter ses médicaments

en pharmacie : les médicaments périmés ou inutilisés à la fin d'un traitement sont à ramener en pharmacie. En effet, leurs substances chimiques actives sont dangereuses pour l'environnement.

Les vêtements et chaussures apportés en bac de collecte ne doivent pas être souillés.



© ADEME/Aster des idées



Revaloriser son linge :

s'il est propre et en bon état, vous pouvez le donner à des associations d'aide à la personne, sinon il

peut servir de chiffon pour le bricolage. Des bornes textiles de récupération sont également en place sur tout le territoire.

Pour plus de renseignements :

www.syvadec.fr

Se débarrasser de ses radiographies :

ne les jetez surtout pas à la poubelle : ce sont des déchets dangereux. Les radios contiennent de l'argent qui peut être récupéré. Apportez-les en déchèterie ou à votre pharmacien.

Donner une seconde vie

à ses produits : pensez aux recycleries et aux associations qui revalorisent les objets dont vous n'avez plus besoin ou revendez-les.

Réutiliser certains emballages :

boîtes à chaussures en carton, boîte alimentaire en métal (de thé, de biscuits...) peuvent être décorées et utilisées pour ranger d'autres objets ou aliments.

Recharger les cartouches d'encre :

vous pouvez remplir vous-même certaines cartouches d'encre, les rapporter à un point de collecte (magasins, écoles, associations...) ou les renvoyer à une société de récupération.

POUR EN SAVOIR PLUS

S'informer sur les économies d'énergie :

6 Espaces Info Énergie sont à votre disposition en Corse. Pour connaître le plus proche de chez vous, appelez le **n° Azur 0811 560 891**. Ils vous conseilleront gratuitement sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans votre habitat.

Participer en logement collectif :

c'est durant ces assemblées générales que peuvent se décider les travaux pour l'immeuble : isolation, éclairage, chauffage... Pour pouvoir décider, il faut participer.

Profiter de l'éco-prêt à taux zéro :

pour financer les travaux de rénovation de votre habitat, renseignez-vous sur l'éco-prêt à taux zéro disponible aujourd'hui dans certaines banques.

Un site pour s'informer : découvrez l'espace "éco-citoyens" de l'ADEME : des conseils pour rénover votre habitat, pour vos achats, vos déplacements et les aides financières disponibles.

www.ademe.fr

Profiter d'aides pour soutenir vos travaux :

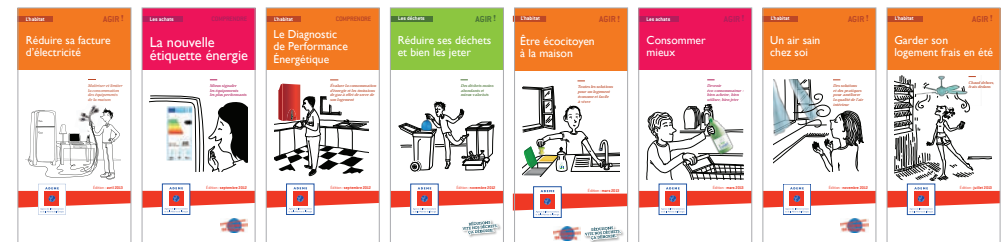
crédit d'impôt, TVA à taux réduit, prêts à taux zéro, aides locales... sont autant de mesures qui peuvent vous aider à réaliser vos travaux d'économie d'énergie.

Apprendre en s'amusant :

expliquer le développement durable à vos enfants tout en s'amusant, c'est possible ! Découvrez tous nos jeux en ligne sur notre site "M ta Terre".

www.mtaterre.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site <http://ecocitoyens.ademe.fr>



www.prioriterre.org/ong/centre-ressources.html

ASTUCE !

Lire et respecter les consignes sur les bacs de collecte sélective.

ADEME



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

LES AMIS DU VENT



Créée en 1992 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio et agréée Jeunesse et Éducation populaire, l'association Les Amis du Vent a pour objet d'encourager la prise de conscience individuelle et collective en faveur d'une société durable au travers d'actions concrètes et innovantes s'articulant autour de 3 principaux axes :

1. Concevoir et mettre en œuvre des événements responsables et respectueux de l'environnement et notamment le Festival du Vent de Calvi parrainé par Isabelle Autissier et Yann Arthus-Bertrand.
2. Concevoir et diffuser des supports pédagogiques gratuits d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (albums pour 3-10 ans *Tino* et magazine d'actualité environnementale *Ekolomag*) ainsi que des campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement (notamment *Halte aux sacs plastiques*, *Oui au papier recyclé*, *Jette pas ton mégot*, *deviens un héros*).
3. Conseiller et accompagner les entreprises dans leurs projets éco-conçus.

www.lefestivalduvent.com

<https://fr-fr.facebook.com/lefestivalduvent>